

*Pipe-line du Nord—Loi*

Ce pipe-line est essentiellement conçu pour acheminer le gaz américain sur les marchés américains. Les consommateurs canadiens de gaz naturel ne bénéficieront pas de ce pipe-line à moins qu'on ne construise plus tard un raccordement, appelé raccordement de Dempster, afin de recueillir le gaz canadien de la vallée du Mackenzie. Les consommateurs canadiens ne retireront pas de gaz de ce pipe-line une fois qu'il sera achevé, et il n'en retireront peut-être jamais. Nous faisons donc une faveur à nos amis américains. Nous leur fournissons une langue de terre pour leur permettre d'acheminer le gaz de l'Alaska vers leurs propres marchés.

Si tout se déroule comme prévu, la construction du pipe-line sera terminée en 1983. A ce moment-là, le pipe-line de l'Alaska doit desservir les marchés américains. Les Américains nous doivent indubitablement une fière chandelle, car si nous ne leur permettions pas de construire ce pipe-line, ils devraient liquéfier le gaz naturel de l'Alaska et le transporter par méthanier le long de la côte ouest des États-Unis. Ce mode de transport serait bien plus coûteux que l'acheminement par pipe-line. Il est donc normal que les Canadiens exigent certaines compensations. Lorsque le pipe-line sera terminé, il n'apportera pas de gaz au Canada. Il est donc tout à fait logique que les Canadiens tirent le plus grand profit possible des retombées de la construction et obtiennent le plus grand nombre possible de contrats pour la fourniture de l'acier nécessaire à la construction du tronçon canadien de ce gazoduc.

Le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) a promis qu'en vertu du traité et du bill sur le pipe-line, les aciéries canadiennes et d'autres entreprises canadiennes dans le secteur de la fabrication des vannes, compresseurs et ainsi de suite, obtiendraient 90 p. 100 des contrats pour la fourniture des biens et services. De plus, il a promis que nous aurions 100,000 années-hommes dans les industries de fabrication, de construction et d'autres activités économiques connexes. Il ne faut pas oublier que 100,000 années-hommes ne signifient pas 100,000 nouveaux emplois.

Si le raccordement de Dempster entre la ligne Alcan et la vallée de Mackenzie n'est pas construit, n'oublions pas que dans ce cas nous ne recevons que 68,000 années-hommes d'emploi. Il faut garder ce chiffre présent à l'esprit lorsqu'on lit les manchettes des journaux qui rapportent que le Canada se verra garantir automatiquement 100,000 années-hommes d'emploi grâce à ce projet.

On doit donc se poser la question suivante: le raccordement de Dempster sera-t-il construit? D'après mes propres recherches, il semble fort douteux que ce pipe-line soit jamais construit. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que l'Office national de l'énergie ont révélé que ce n'est qu'à partir de 1990 que nous aurons besoin du raccordement de Dempster pour acheminer le gaz canadien de l'Arctique septentrional jusqu'aux marchés canadiens. Les récentes découvertes de gaz naturel dans l'Ouest du Canada pourraient même avoir pour effet de repousser à une date ultérieure le besoin en gaz de l'Arctique. Des gisements d'approximativement dix billions de pieds cubes de gaz naturel ont été découverts au cours des deux dernières années dans l'Ouest seulement, et l'on espère beaucoup découvrir davantage de gisements cette année et l'année prochaine, ce qui fait que le total approximatif des réserves se situera entre 60 et 70 billions

de pieds cubes. Avec ces réserves de 70 billions de pieds cubes de gaz naturel, il est peu probable que nous ayons besoin du raccordement de Dempster en 1990 ou même en l'an 2000.

Lorsque nous parlons de cette prétendue ruée vers le gaz de l'Arctique, nous devrions nous souvenir que celui-ci est au moins trois fois plus coûteux que celui de l'Ouest. Il n'est pas raisonnable sur le plan économique d'acheminer le gaz coûteux de l'Arctique vers les consommateurs du sud du Canada s'il existe déjà dans l'Ouest un potentiel dont le prix de revient est le tiers. Il n'est donc que logique au fond de supposer que le projet se limitera au tracé de l'Alcan sans le raccordement de Dempster. Les investissements nécessaires se réduiront donc de 4 milliards de dollars à 2.5 milliards de dollars, en entraînant une réduction parallèle du nombre d'emplois au Canada qui ne représenteront plus alors que 68,000 années-hommes.

Peut-être qu'un jour le raccordement de Dempster sera effectivement construit. Mais en attendant il est erroné de dire que ce projet représente un investissement de 4 milliards de dollars et qu'il rapportera 100,000 années-hommes au Canada. C'est un projet bien moins important que le vice-premier ministre ainsi que le gouvernement voudraient nous le faire croire. Même si c'est un projet de moindre envergure, il est sûrement susceptible d'aider à réduire le chômage et à contrer les effets du marasme actuel provoqués par la gabegie de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) et de ses collègues.

● (1642)

Les sociétés sidérurgiques canadiennes remporteront-elles les adjudications pour la construction du pipe-line? C'est ce qui m'inquiète beaucoup, car je viens d'une collectivité où se trouvent les aciéries Algoma, troisième société sidérurgique du Canada. Quand j'examine l'article 7 de l'accord sur le pipe-line entre le Canada et les États-Unis, je constate que les achats des biens et des services se feront en général au moyen d'appels d'offres basés sur la concurrence. Qu'entend-on par là? Pour illustrer ma pensée, et expliquer ce qui m'inquiète, j'aimerais citer la déclaration que le secrétaire américain de l'énergie a faite quand se déroulaient les négociations entre le Canada et les États-Unis. Le 23 septembre dernier il a déclaré au congrès américain:

L'accord est particulièrement avantageux pour les États-Unis car il fixe des plafonds sur tous les points entraînant la responsabilité américaine, tout en offrant de nouvelles incitations pour la construction, aux meilleures conditions, d'une portion du pipe-line qui devrait relever exclusivement de la juridiction canadienne.

Autrement dit, ce que M. Schlesinger dit ici, c'est que les avantages que remporteront les Américains seront maximisés alors que la part qui revient au Canada, sera optimisée au meilleur des cas ou au pire, minimisée. En disant que les appels d'offres seront soumis aux lois de la concurrence, nous entendons nous adresser aussi bien aux sociétés sidérurgiques canadiennes qu'aux sociétés américaines, européennes et japonaises.

Ce que je crains, et c'est ce que craignent aussi les néo-démocrates en général, c'est que si le bill n'offre pas de garanties suffisantes stipulant que les sociétés sidérurgiques canadiennes s'arrogeront la part du lion ou en tout cas la majorité des contrats de construction du pipe-line, et de la fabrication des pièces et de l'équipement nécessaires, les sociétés canadiennes ne pourront pas remporter 90 p. cent des contrats, comme le vice-premier président nous l'a promis. Je ne veux pas dire que nous ne les remporterons pas, faute d'être